

Chartres Habitat

VOTRE logement

**Résidentialisation
de Beaulieu**

**Bâtissons
un nouveau
quartier**

**Rues Ampère et Isidore
Le coup d'envoi
des démolitions**

Rechèvres 200

14 logements réhabilités

N°17
Avril 2006

Editorial



Sommaire

Dossier

3

Renouvellement urbain du quartier de Beaulieu

- Bâtissons un nouveau quartier
- La modernisation en marche
- 12 résidences en mars 2007
- Ce qu'ils en pensent
- 2006-2009 : le temps des reconstructions
- Un nouveau gardien résidant

Patrimoine

9

- Rechèvres 200 : quatorze logements en cours de réhabilitation
- Caves : on fait le tri

Aujourd'hui, demain

10

- Premières démolitions au mois de mai
 - Picassiette à la rencontre des grands hommes
 - La Madeleine
- Le pharmacien du Mail prescrit l'accession à la propriété*
- "Immeubles en fête" : rendez-vous le 30 mai !

Pratique

12

- Le Point d'Accès au Droit
- Comment trouver une solution à vos litiges*
- Vous êtes victime d'infractions
- Le dépôt de plainte en recours*
- Chasse au gaspi
- STOP aux veilles !*

En direct avec vous

14

- Vos questions, nos réponses
 - Comment entretenir votre logement
 - Déchets ménagers
- Entre voisins, nous avons autre chose à partager*

C'est parti !

Jean-Pierre Gorges
Président de Chartres Habitat
Député Maire de Chartres



Comme je vous l'avais annoncé, vous voyez que nos projets commencent à devenir réalité dans les quartiers de Chartres.

À la Madeleine, on crée des places de stationnement et on plante des arbres nouveaux.

Rue Isidore, entre St Chéron et la Madeleine, les premières démolitions ont débuté. Il en est de même rue Ampère à Beaulieu. Dans le même quartier, un nouveau gardien prend ses fonctions, symbolisant la nouvelle politique de résidentialisation qui doit conduire nombre d'immeubles à offrir des prestations similaires à celles des résidences privées.

A Rechèvres enfin, les habitants (comme tous les Chartrains) vont recevoir un document. Celui ci leur présentera les trois projets architecturaux qui vont prendre forme : le premier comprendra huit pavillons situés à l'angle de la rue de Verdun et de la rue de Chavannes. Le deuxième présentera 9 maisons rue de Chavannes. Et le troisième sera un petit immeuble de 17 appartements, essentiellement des T1 et des T2, avenue de la République. Je n'oublie pas la réhabilitation en cours des 14 pavillons d'origine qui seront restaurés et modernisés.

Parallèlement, se poursuivent d'autres actions, certaines très importantes comme la poursuite du remplacement des fenêtres de la Madeleine. D'autres sont plus ciblées, comme la modernisation du foyer Marcel Gaujard, l'amélioration des accès et des ouvertures des immeubles de la rue de Châteaudun, l'installation de nouvelles portes, fenêtres et volets dans les immeubles situés rue St Lubin, et enfin la rénovation des pavillons des Hauts St Jean.

Ces programmes considérables concrétisent notre volonté d'améliorer votre qualité de vie au quotidien.

Parallèlement, nous continuons de favoriser votre accession sociale à la propriété, et de répondre à vos souhaits prioritaires de mutation dans des logements conformes à vos besoins d'aujourd'hui. En témoigne par exemple l'aménagement de nouveaux appartements "très grands" (entre 7 et 10 pièces), destinés aux familles nombreuses.

En effet, avant de stigmatiser les jeunes qui encombrant certaines cages d'escaliers, nous voulons offrir à ces enfants et à leurs familles la possibilité de résider chez eux sans souffrir de surpopulation manifeste.

Je crois que c'est à ce prix, somme toute normal et compréhensible, que le niveau des incivilités baissera : subsisteront alors les seuls délits des voyous véritables.

Les grands changements en cours ne se feront pas sans vous. Vous en serez d'ailleurs les premiers bénéficiaires, contrairement aux dires de ceux qui escomptent tirer profit politique de votre inconfort et de vos malheurs, alors qu'ils en sont les premiers responsables depuis des décennies.

Je continuerai à visiter jour après jour les chantiers engagés. J'aurai ainsi le plaisir d'échanger avec vous, de recueillir vos suggestions, et de constater une fois de plus combien, malgré les difficultés de la vie, vous jetez un regard positif sur l'avenir que nous construisons ensemble.

Bâtissons un nouveau quartier

À Beaulieu, l'année 2006 va être l'année des premières actions visibles de renouvellement. Les premiers bâtiments vont être détruits (lire aussi page 10). Parallèlement à la reconstruction du quartier qui sera progressive, des travaux de résidentialisation et de réhabilitation vont être entrepris. Ces travaux concernent tous les bâtiments qui ne sont pas concernés par la première phase de démolition/reconstruction entre 2006 et 2009, soit 1 108 logements. Revue de détails.

Les travaux qui vont être entrepris dès ce mois-ci à Beaulieu ont été présentés à la population dans le cadre de réunions publiques organisées par le Président de l'Office, Jean-Pierre Gorges, à la Maison Pour Tous. Les élus, agents de l'Office et le cabinet d'architecture Arc Ame ont expliqué ce projet et pris en compte les propositions formulées par



De gauche à droite, Samuel Lemerrier, directeur des services techniques de Chartres Habitat; Thomas Caudron, directeur général de Chartres Habitat; Élisabeth Fromont, vice-présidente de Chartres Habitat; Jean-Pierre Gorges, président de Chartres Habitat; Robert Boulanger adjoint au maire à l'urbanisme et à l'aménagement; Laurent Pezin architecte, agence Arc Ame.

les locataires. *"Nous entrons dans la phase opérationnelle"* a expliqué le Président Gorges. *"Ce programme de résidentialisation et de réhabilitation fait partie intégrante du renouvellement du quartier de Beaulieu. Les premières démolitions vont commencer et il y aura des reconstructions. Parallèlement, nous allons apporter du confort aux locataires qui ne bénéficieront pas de logements neufs tout de suite grâce à la réhabilitation et à la résidentialisation"*

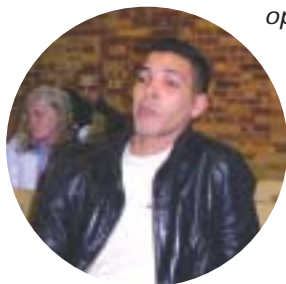
Ces travaux concernent 1 108 logements de Beaulieu.

• Davantage de qualité

"Avec la résidentialisation, vos espaces extérieurs seront beaucoup plus sympathiques et votre qualité de vie s'en trouvera améliorée", a ajouté Jean-Pierre Gorges. *Cela va consister à privatiser l'accès à votre résidence, vos enfants pourront donc jouer en toute sécurité en bas de chez vous. Vous aurez une place de stationnement réservée. Vous*

serez vraiment chez vous puisque les personnes étrangères à votre résidence ne pourront pas y pénétrer. Des travaux de réhabilitation, avec entre autres le remplacement des fenêtres, vont également être réalisés dans vos immeubles"

Le Président a mis l'accent sur une notion particulièrement importante, celle de gardien résident. *"Un gardien sera là pour veiller à votre tranquillité, jeter un œil sur votre environnement, surveiller la bonne réalisation des opérations de nettoyage ou de maintenance. Il vous apportera son aide au quotidien, répondra à vos interrogations et effectuera de menues réparations"* Samuel Lemerrier, Directeur des Services Techniques de l'Office, et Laurent Pezin, architecte du projet (agence Arc Ame), ont présenté ensuite le détail des travaux programmés pour chaque immeuble (détails pages 4 et 5). ■



La résidentialisation c'est quoi ?

La résidentialisation concerne l'environnement extérieur autour de vos immeubles. Cela consiste à transformer ce lieu d'habitation pour lui donner l'aspect d'une résidence privée. Les espaces, autour de un à quatre bâtiments, sont clairement délimités avec une entrée réservée aux habitants de la résidence. Un véritable aménagement des cœurs d'îlots confère par ailleurs un environnement très agréable.

Des résidences

Les îlots seront composés d'un à quatre immeubles pour constituer des résidences privées.

Une clôture élégante délimitera l'ensemble, de façon à bien distinguer les espaces privés des espaces publics.

Doublées de haies, les clôtures apporteront un aspect verdoyant et confidentiel pour se sentir vraiment chez soi.



Un accès privatif

L'accès des résidences sera strictement réservé à ses habitants. D'ailleurs, on y accédera par un portillon sur rue muni d'un code d'accès et d'un lecteur de badge. Le parvis permettra d'identifier clairement l'entrée sur rue.

Un cœur d'îlot

Les cœurs d'îlots seront réservés aux résidents. Cet espace sera complètement réorganisé pour créer un lieu d'agrément sécurisant. Des espaces de détente seront aménagés avec des bancs et différents types de jeux. Des arbres, des arbustes et pelouses agrémenteront l'ensemble entre les cheminements piétonniers qui permettront de rejoindre son hall d'entrée.



Le tri sélectif

La collecte des ordures ménagères se fera progressivement dans des conteneurs enterrés ce qui rendra les espaces propres et agréables. Ces points de tri sélectif seront placés à proximité de chaque résidence, sur les axes de passage.



Le stationnement

La qualité des aires de stationnement sera améliorée. Elles seront placées, à l'intérieur ou à l'extérieur des résidences, en fonction des espaces disponibles.



Un gardien

Il s'agit là d'un dispositif phare de la résidentialisation. Un bureau d'accueil pour un gardien résidant sur place sera installé dans chaque îlot.

Par sa gestion proche des locataires, le gardien garantit la tranquillité, veille au bon respect du règlement, aide les gens et participe à l'amélioration du service rendu par l'Office.



La modernisation en marche

Renouvellement urbain
du quartier de Beaulieu

Dans tous les immeubles qui seront résidentialisés, des travaux seront réalisés pour améliorer votre confort. Ces travaux tiennent compte de la durée de vie des bâtiments.

La réhabilitation c'est quoi ?

La réhabilitation concerne l'intérieur de vos immeubles et de vos logements. Elle a pour objectif de vous apporter plus de confort. Ces travaux seront réalisés, bien sûr, dans les logements qui ne sont pas concernés par la première phase de démolition, c'est-à-dire, qui resteront debout, au moins encore 5 ans.

Travaux dans les bâtiments d'une durée de vie de 5 à 10 ans

➔ Dans les logements : remplacement des fenêtres et des persiennes.

Installation de douches à la demande avec réfection des faïences et des revêtements de sols.

➔ Remplacement des gouttières et des sous-faces de toitures.

➔ Réfection des halls : portes, contrôle d'accès par badge, interphonie, remplacement des boîtes aux lettres, des corbeilles à papier et des panneaux d'affichage.

Travaux dans les bâtiments d'une durée de vie de 10 à 15 ans

Travaux identiques à ceux mentionnés ci-dessus, plus :

➔ Peinture des murs et plafonds des cages d'escaliers.

➔ Remplacement des tableaux électriques dans les logements.

Travaux dans les bâtiments d'une durée de vie de 15 à 20 ans

Travaux identiques à ceux mentionnés ci-dessus, plus :

➔ Dans la cuisine, remplacement du meuble évier, de l'évier et de la robinetterie.

➔ Dans la salle de bain : remplacement du lavabo, installation d'une nouvelle douche ou baignoire avec réfection de la faïence.

➔ Remplacement du w-c.

Les immeubles qui auront une durée de vie de 5 à 20 ans

Immeubles d'une durée de vie de 5 à 10 ans

1, 3, 5, 7, 9, 11, rue des Petits Clos

1, 3, 5, 7, avenue Louis Lumière

9, 11, rue du Chemin Doux

8, 10, 12, 14, 16, 18, avenue de Beaulieu

23, 25, 27, 29, 31, rue de Brétigny

2, 4, 6, impasse des Chevillons

2, 4, 6, impasse des Bordes

2, 4, 6, impasse des Champs Chatons

1, 3, 5, 7, rue Louis Godeau

Immeubles d'une durée de vie de 10 à 15 ans

2, 4, place de Spire

1, 3, place de Spire

1, 3, 5, rue du Clos Brette

2, 4, 6, 8, 10, rue du Clos Brette

5, 7, 9, 11, place de Spire

2, 4, 6, 8, rue du docteur Fredet

1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, rue Pierre Curie

Immeubles d'une durée de vie de 15 à 20 ans

2, 4, 6, 8, rue Ampère,

1, 3, rue Lebon

1, 3, 5, 7, 9, 11, rue Lavoisier

2, 4, 6, rue Pierre Curie

7, 9, 11, 13, 15, rue des Blottes

6, 8, avenue Louis Lumière

1, 3, 5, 7, rue du Chemin Doux

2, 4, rue des Blottes

LE CALENDRIER des résidentialisations et des réhabilitations

Changement des fenêtres et des persiennes : avril à octobre 2006

Autres réhabilitations : juillet 2006 à mars 2007

Résidentialisation : juillet 2006 à mars 2007

12 résidences en 2007

LEGENDES

-  Accès aux résidences
-  Accès aux aires de stationnements
-  Parvis d'entrée du cœur d'îlot
-  Parvis - accès immeuble
-  Cloture végétale
-  Cheminement piéton
-  Aires de jeux
-  Aire de détente (jardin - pelouse)
-  Aire de stationnements
-  Aire de stationnements (aménagement paysager)
-  Massif végétal (hauteur variable selon la destination)
-  Gazon
-  Pavés engazonés
-  Arbre conservé
-  Arbre projeté
-  Ordures ménagères



Résidence 1
7, 9, 11, 13, 15,
rue du Clos Brette
(50 logements)

Résidence 4
1, 3, 5, 7, rue Louis Godeau
1, 3, place de Spire
1, 3, 5, rue du Clos Brette
(80 logements)

Résidence 5
2, 4, 6, 8, rue du D. Fredet
2, 4, 6, imp. des Chevillons
2, 4, 6, imp. des Bordes
2, 4, 6, imp. Chps Chatons
(112 logements)

Résidence 10
1, 3, 5, 7, rue du Ch. Doux
2, 4 rue des Blottes
1, 3, 5, 7 av. Louis Lumière
9, 11, rue du Chemin Doux
(160 logements)



Beaulieu à l'horizon 2009
(image virtuelle agence Arc Ame).

Résidence 2

2, 4, 6, 8, 10, rue du Clos Brette
5, 7, 9, 11, place de Spire
(90 logements)

Résidence 3

23, 25, 27, 29, 31,
rue de Brétigny
2, 4, place de Spire
(176 logements)

Résidence 7

2, 4, 6, 8, rue Ampère
1, 3, rue Lebon
1, 3, 5, 7, 9, 11, rue Lavoisier
2, 4, 6, rue Pierre Curie
(180 logements)

Résidence 6

1, 3, 5, 7, 9, 11, 13,
rue Pierre Curie
(70 logements)

Résidence 8

8, 10, 12, 14, 16, 18,
avenue de Beaulieu
(60 logements)

Résidence 9

7, 9, 11, 13, 15,
rue des Blottes
(30 logements)

Résidences 11 et 12

2, 4, av. Louis Lumière
6, 8, av. Louis Lumière
1, 3, 5, 7, 9, 11, rue des P. Clos
(100 logements)

Renouvellement urbain du quartier de Beaulieu



Ce qu'ils en pensent

Kaled Nahdi, responsable du secteur jeunesse de la MPT de Beaulieu, réside avenue Louis Lumière depuis 1983.



"Ce projet me plaît beaucoup ainsi qu'à mon entourage. Les personnes dont l'immeuble sera démolé dans 10, 15 ou 20 ans sont rassurées de voir qu'il sera rénové et que chacun pourra donc profiter d'un logement plus confortable. La résidentialisation et l'arrivée de gardiens logés sur place va apporter de la sécurité. Chacun aura un interlocuteur à qui signaler les dysfonctionnements. Et puis, tout cela met le quartier en valeur aux yeux de ses locataires mais aussi des personnes extérieures".

Christiane Camhi, propriétaire du commerce "Presse Beaulieu", a vécu 20 ans rue de Brétigny.



"C'est une très bonne chose de rénover Beaulieu. Les gens ici aiment leur quartier et ne souhaitent pas le quitter. Ils sont contents, mais, s'ils doivent quitter Beaulieu le temps de ces aménagements, ils souhaitent aussi pouvoir revenir. Ils posent des questions concernant le centre commercial: quand sera-t-il réaménagé? Quels commerces trouveront-ils? Mais tout cela est très positif car Beaulieu mérite d'être réhabilité".

Ali Gharbi, président de l'association Franco-tunisienne vit depuis 1975 à Beaulieu.



C'est très positif de rénover ce quartier. La résidentialisation et la présence des gardiens vont apporter de la sécurité pour les personnes âgées. Cela permettra aussi aux parents de laisser leurs enfants jouer dehors en toute confiance. Beaulieu n'a pas toujours bonne réputation mais je suis fier de mon quartier et du travail que je fais avec les jeunes. Ce qu'il faut c'est dialoguer avec eux et les encadrer. Ici, c'est un petit village, tout le monde se connaît. Les gens sont tellement attachés à Beaulieu que même lorsqu'ils déménagent, ils reviennent souvent voir les amis.

2006-2009 : le temps des reconstructions

■ Des démolitions

438 logements de Chartres Habitat seront démolis d'ici 2009 (dates prévisionnelles):

- 13 et 15, rue Ampère (2006)
- 1 au 3, rue Branly (2006-2007)
- 43 au 55, av. de Beaulieu (2006-2007)
- 4 au 6, rue Lavoisier (2006)
- 8 au 18, rue Lavoisier (2007)
- 24, 26, 28, avenue de Beaulieu (2007)
- 2 au 14, rue Branly (2007)
- 2 au 8, rue L. Broglie (2008)
- 10 au 16, rue des Blottes (2008).

■ Des reconstructions

344 logements sociaux et 167 logements sociaux intermédiaires seront reconstruits en 1^{re} phase.

Ci-dessous, les programmes prévisionnels, arrêtés à ce jour:

À Beaulieu:

- rue Pierre et Marie Curie (7 logements)
- rue Ampère (24 logts)
- Mail de Beaulieu (46 logts)
- Manivelle Broglie (15 logts)
- Collège (37 logts)

Hors site:

- Hauts Saumons (26 logts)
- Bel Air (19 logts)
- La Roseraie (62 logts)
- CM101 (50 logts)
- La Madeleine (82 logts)
- Isidore (26 logts)
- Puits Drouet (15 logts)
- 72,74, rue Fbg La Grappe, (25 logts)

Un nouveau gardien résidant à Beaulieu



Les gardiens résidants arrivent peu à peu sur Beaulieu. Ahmed Douhabi vient ainsi de prendre ses fonctions. Il a en charge les immeubles suivants : 1, 3, 5, 7, rue Louis Godeau; 1,3, place de Spire; 1, 3, 5, rue du Clos Brette; 2, 4, 6, 8, rue du docteur Fredet; 2, 4, 6, impasse des Chevillons; 2, 4, 6, impasse des Bordes; 2, 4, 6, impasse des Champs Chatons.

Son rôle consiste à surveiller les bâtiments, signaler les dysfonctionnements et veiller à la réparation des équipements. Il est également là pour informer les locataires, enregistrer et suivre le traitement de leurs réclamations, contrôler l'exécution des réparations et l'entretien des bâtiments, assurer la médiation dans les rapports de voisinage. *"Notre rôle est de faire en sorte que les gens se sentent bien"* résume Ahmed Douhabi.

D'ailleurs, notre gardien connaît bien les préoccupations des locataires puisqu'il réside lui-même sur le quartier depuis 29 ans. Il a juste dû déménager pour être logé au cœur de son secteur d'intervention.

Vous pouvez le rencontrer dans sa loge, au 2 impasse des Champs Chatons, lors des permanences : de 9h à 9h30 et de 17h à 18h du lundi au vendredi; de 10h à 12h, le samedi (tél. 02 37 33 08 31).

TRAVAUX... TRAVAUX... TRAVAUX...

Rechèvres 200
Quatorze logements en cours de réhabilitation

Quatorze logements, situés du n° 95 à 105, et du n° 107 à 121, rue de Fresnay, à Rechèvres 200, font l'objet de travaux de réhabilitation. Rénovés, ces pavillons seront les témoins vivants de leur temps puisque tous les autres pavillons de Rechèvres 200 sont appelés à être démolis pour être remplacés par des constructions neuves.

Ces aménagements portent sur l'intérieur des pavillons avec le remplacement des douches, des sanitaires, des chaudières, l'installation de radiateurs dans chaque pièce ainsi que d'une vmc. L'ensemble des fenêtres, portes et volets laissent par ailleurs place à de nouvelles menuiseries en pvc avec volets roulants. Les installations électriques sont également vérifiées. Les papiers peints et revêtements de sols sont changés dans les logements vacants avant remise en location. L'extérieur des bâti-

ments fait aussi l'objet de travaux conséquents. Les pergolas sont rénovées, les raccordements gaz sont refaits à neuf et des regards d'arrivée d'eau créés. Les portails d'entrée et clôture sont également remplacés. Enfin, dans les logements vacants, l'allée principale est gravillonnée et les jardins nettoyés.



ments fait aussi l'objet de travaux conséquents. Les pergolas sont rénovées, les raccordements gaz sont refaits à neuf et des regards d'arrivée d'eau créés. Les portails d'entrée et clôture sont également remplacés. Enfin, dans les logements vacants, l'allée principale est gravillonnée et les jardins nettoyés.

Précisions. Certains d'entre vous se sont étonnés de lire dans la presse qu'un permis de démolir était déposé pour 132 logements restants à Rechèvres 200. Il s'agit d'une demande globale qui permet de procéder aux démolitions au fur et à mesure que les pavillons se libèrent, sans avoir à faire une demande pour chaque logement. Cela ne modifie en rien les engagements pris par l'Office et son Président. Ceux qui souhaitent rester dans leur pavillon le peuvent aussi longtemps qu'ils le souhaitent et seuls les pavillons non mitoyens d'un logement occupé sont détruits (28 pavillons ont été démolis et 16 autres démolitions sont engagées).

• *Gaujard*

Des travaux de restructuration sont engagés au foyer Marcel Gaujard. Ils se poursuivront jusqu'en janvier 2007.

• *Rue de Châteaudun*

4 et 4 bis, rue de Châteaudun : remplacement des fenêtres et des volets ainsi que des portes de halls par des portes métalliques à fermeture par système électromagnétique avec contrôle d'accès par badge.

• *Saint-Lubin*

Les immeubles situés 1, 3, 5, 7, 9, rue Saint-Lubin vont faire l'objet d'importants travaux d'amélioration. Les fenêtres et volets en bois seront remplacés par des occultations en pvc, de nouvelles portes palières coupe feu et sécurisées vont être installées ainsi que de nouveaux ballons électriques de production d'eau chaude sanitaire. Les cages d'escaliers seront aussi totalement refaites (sols et peintures).

• *Croix Jumelin et Hauts Saint-Jean*

Le programme de réhabilitation des bâtiments situés 11A et 11B, rue de la Croix Jumelin (lire Votre Logement n° 15) a commencé le 15 mars tout comme la rénovation des pavillons des Hauts Saint-Jean (lire Votre Logement n° 15).

Robinetterie : de nouvelles solutions à vos problèmes

Le contrat d'entretien de la robinetterie porte sur le mécanisme d'arrivée d'eau et de chasse d'eau sur le réservoir w-c, les robinets d'arrêt, les mélangeurs et les robinets après compteurs d'eau froide. Il prévoit également un contrôle systématique des robinetteries, une fois par an. Afin de tenir compte de vos demandes et d'améliorer notre service, ce marché va évoluer. Nous sommes en effet très souvent sollicités par les locataires pour un entretien des siphons, un entretien qui n'était pas pris en charge par Proxiserve et qui est normalement à la charge des locataires. A contrario, vous êtes peu nombreux à pouvoir vous libérer une journée pour faire procéder au contrôle annuel. La visite systématique qui ne répond pas à un véritable besoin va donc être supprimée. L'entretien et le remplacement des siphons et des joints d'étanchéité des pipes d'évacuation des w-c et le remplacement des joints sur les réseaux intérieurs ainsi que l'entretien des fixations des cuvettes w-c souvent à l'origine de fuites, seront dorénavant pris en charge dans le cadre de ce contrat, sans augmentation de prix (coordonnées de Proxiserve page 15 de ce numéro).

Saint-Chéron, La Madeleine

Caves : on fait le tri !

Les caves et greniers sont souvent mal utilisés ou détournés de leur vocation. On y trouve souvent, pêle-mêle, détrités et gros objets. Afin de ramener du confort, les caves, du 2 rue Saint-Vincent de Paul, ont fait l'objet de travaux d'aménagement.

Tous les locataires ont, tout d'abord, été consultés afin de lister les personnes désireuses d'en garder l'usage. Sur 27 caves, 8 ont finalement été conservées. Placées en début de couloir, elles ont fait l'objet de travaux de rénovation par Chartres Habitat. La partie restante du couloir a été condamnée par une grille. Au gré des départs, les caves libérées ne seront d'ailleurs plus proposées à la location. Cet exemple de réaménagement s'étend progressivement sur l'ensemble des quartiers Saint Chéron et La Madeleine.

Au 8, rue Jules Hetzel, par exemple, les gardiens réalisent des consultations afin de veiller à la correspondance des caves et des appartements afin de mieux les sectoriser. La porte d'accès à ces annexes a d'ores et déjà été munie d'un lecteur de badge, tout comme les portes de halls d'entrées équipées aussi d'un nouveau système d'interphone. "Ces travaux nous apportent du confort et



de la sécurité. Le système d'accès par badge est très simple d'utilisation et avec quatre badges nous pouvons en laisser un à notre petit fils" expliquent Thérèse et François Nison, locataires au 8, rue Jules Hetzel.



Premières démolitions au mois de mai

Rue Isidore, les pelles hydrauliques vont faire leur entrée. À Beaulieu, le projet de rénovation urbaine entre aussi en phase de réalisation avec la première démolition.

Les quatre petits bâtiments de la rue Isidore, situés au n° 32, 34, 36 et 38, vivent leurs derniers instants. Dans son nouveau domicile situé à deux pas, dans un logement moderne et confortable, Macire, le dernier locataire relogé en septembre, sera témoin de la démolition. La régie des "3R" et l'association "Hauts de Chartres Animation" ont, quant à elles, élu domicile au n° 30, le seul des cinq immeubles jumeaux qui restera debout (le permis de démolir a une validité de quatre ans).

L'entreprise Boutté est sur le terrain depuis le 14 mars. "La première étape a consisté à enlever les matériaux (bois, pvc, laine de verre, moquettes, ardoises, etc.)" explique Alexandre Mauduit, conducteur des travaux. "Ils sont ensuite acheminés vers un centre d'enfouissement ou de tri afin d'être revalorisés s'ils peuvent l'être. Mais la phase d'abattage des quatre bâtiments sera la plus impressionnante. Une étape qui va s'échelonner jusqu'à la fin mai!" Le grignotage se fera à la pelle hydraulique; le bras long descendant progressivement du dernier étage vers le rez-de-chaussée. "Trois à quatre jours seront nécessaires par bâtiment. Ce sera alors le ballet des camions qui évacueront 25 tonnes de gravats à chaque convoi. "Il s'agira de la période la plus contraignante pour les riverains mais aucun risque particulier n'est à signaler.

La seule recommandation étant, comme pour tous chantiers de travaux publics, de ne pas s'approcher!"

Le calendrier prévoit la fin du chantier pour le mois de juillet, après nettoyage des lieux et engazonnement. La Ville de Chartres a prévu de construire de

nouveaux logements à cet endroit.

• 13 et 15 rue Ampère

Les choses avancent aussi à Beaulieu. La rénovation du quartier va passer du stade de projet à une phase de réalisation concrète avec la démolition du bâtiment situé 13 et 15, rue Ampère.

C'est la société Occamat qui prendra en charge l'ensemble du chantier. Trois mois de travaux seront nécessaires pour démolir les 28 logements. Les préparatifs ont commencé la seconde semaine d'avril. "Il a fallu délimiter l'emprise, la seconde phase consiste à déposer le bardage en ardoises et à enlever les matériaux (menuiserie, laine de verre, moquette, etc.) pour mettre le béton à nu" explique Bruno Lepinay, conducteur de travaux à Occamat. Quatre camions d'une capacité de 90 m³ transporteront ensuite les matériaux vers des centres de tri sélectif ou d'enfouissement dans le Maine-et-Loire.

La démolition à proprement parler se fera entre le 1er et le 20 mai. Le squelette sera alors grignoté à la pelle hydraulique. Restera à évacuer les gravats, à arracher les fondations et à engazonner. Quant aux constructions futures: "Nous nous orientons vers la construction de 24 logements collectifs sociaux sur des petits bâtiments de un ou deux étages avec chauffage au gaz. ■

Les 4 bâtiments, situés 32 au 38, rue Isidore sont en cours de démolition.



Le bâtiment, 13 et 15, rue Ampère sera le premier démoli à Beaulieu.



Picassiette à la rencontre des grands hommes

En 1924, à l'époque de la construction de l'Hôtel des Postes imaginé par l'architecte Raoul Brandon, Raymond Isidore avait 24 ans. Il a passé plus de trente ans de sa vie à la construction et à la décoration de sa maisonnette qui fait la renommée du quartier des Hauts de Chartres. Picassiette, ainsi surnommé en raison des débris de vaisselle qu'il a utilisé pour réaliser son chef d'œuvre, aura été aussi contemporain de Jean Moulin et de l'abbé Stock. C'est cette époque que raconte la fresque réalisée par l'atelier mosaïque des

"3R", ruelle du Puits Drouet. Charles Péguy devrait aussi y trouver sa place. Ces travaux sont réalisés par des jeunes dans le cadre d'un partenariat entre la Direction Départementale du Travail et de la Formation Professionnelle, les "3R", Chartres Métropole et Chartres Habitat. "Ils sont aussi formés à la maçonnerie, à la menuiserie et aux travaux de peinture. Ils travailleront, par exemple, à la réfection des barrières devant les pavillons de Chartres Habitat, situés impasse des Celtes, rue Vercingétorix et rue des Grandes Pierres Couvertes. L'objectif est ensuite de les conduire à postuler aux éventuelles offres d'emploi proposées dans le cadre de la rénovation du

quartier de Beaulieu" explique Patrick Macquaire, directeur des "3R".



La Madeleine

Le pharmacien du Mail prescrit l'accession à la propriété

Depuis février 2004, la Pharmacie située sur le Mail Jean de Dunois est propriété de Jean-Pierre Pucheu. "Elle existe à cet endroit depuis 25 ans. Jusqu'en 1998/99, elle occupait les deux tiers de cet emplacement qu'elle partageait avec un vidéo-club." Le commerçant a été d'autant plus séduit par cette affaire que le local avait été refait à neuf et avait la configuration qu'on lui connaît aujourd'hui au moment de l'achat. "J'ai acheté le fond à mes prédécesseurs et les murs à Chartres Habitat, à un prix très intéressant. L'environnement commercial et médical est très bon avec deux pharmacies dans le quartier pour 9000 habitants, des médecins, un kinésithérapeute et un cabinet médical à proximité. Ici, toutes les catégories socioprofessionnelles sont représentées et une population jeune me permet de développer la vente de produits de parapharmacie pour les enfants et les jeunes femmes"

Alors, Jean-Pierre Pucheu est un commerçant satisfait, prêt d'ailleurs à investir dans d'autres locaux commerciaux du quartier, si l'occasion venait à se présenter.

Quant aux ventes de logements aux particuliers, il y voit aussi beaucoup d'inté-



rêt pour la population qui, grâce à un prix d'achat attractif, peut devenir propriétaire dans un quartier où sont présentes toutes les commodités: commerces, transports, écoles, parkings, etc.

"Au-delà du patrimoine que l'on se constitue, devenir propriétaire rend responsable. On prend conscience de la valeur des choses et cela, on l'inculque à ses enfants. Pour que le quartier reste attractif, il faut continuer à veiller à la sécurité et à l'état des locaux mis en vente. Les projets d'ur-

banisme prévus par la Ville sur ce quartier vont aussi apporter une dynamique. Quant aux efforts de mixité sociale je pense qu'ils permettront à chacun de côtoyer d'autres catégories professionnelles et cela aura un effet positif à long terme." ■

Où acheter à la Madeleine ?

- 12, 14 rue Guy Moquet: types 2, 3, 4, 5, 6.
- 5, 7, 9 Hetzel: types 2, 3, 4, 5, 6.
- Mail Jean de Dunois: types 3 et 4.

Pour une ville propre

La Ville de Chartres poursuit ses investissements pour une ville propre; reste aux maîtres à continuer d'éduquer leur canisnon. Six nouveaux canisites ont été installés par les services techniques de la Ville :

- rue des Comtesses/Saint-Lubin,
- rue du Fossé Gaulois face à la rue M. Jousslin,
- square Anne Franck/bd Jean Jaurès,
- square Léon Blum/bd Jean Jaurès,
- rue d'Aboville derrière l'Auberge de Jeunesse,
- rue de la Croix Bonnard/rue Fbg La Grappe.

Deux canisites ont été rénovés:

- rue Georges Fessard et rue Farman.

Ces réalisations portent leur nombre total à 47.

Suite aux demandes de riverains, de nouvelles propositions d'implantations sont à l'étude : avenue Béthouard/pl. des Vieux Capucins, rue des Comtesses, rue des trois Ponts, rue des Marais et butte des Charbonniers.

Cette année encore Chartres Habitat sera partenaire de l'opération nationale "Immeubles en fête". Une manifestation qui, si elle ne règle évidemment pas tous les problèmes de vie en société, permet de créer ou de renforcer les liens avec son entourage.

Le principe en est le suivant : se retrouver, autour d'un verre ou d'un buffet, entre voisins, chacun apportant quelque chose.

La date est nationale, le mardi 30 mai 2006 et l'horaire indicatif, de 19 heures à 22 heures.

La fête peut se tenir dans le hall, la cour, l'appartement, sur la place, etc., toujours dans un esprit de simplicité et de convivialité.

• Des affiches et des tee-shirts

Des affiches à apposer dans le hall, des invitations à glisser dans les boîtes aux lettres, des ballons pour colorer votre fête

immeubles en fête

La fête des voisins Rendez-vous le 30 mai !

et des tee-shirts pour les locataires organisateurs sont à retirer à Chartres Habitat (nous vous demanderons de laisser vos coordonnées postales et téléphoniques et d'indiquer le lieu de la fête. Un photographe pourra venir prendre quelques clichés le 30 mai).

Pour toute information complémentaire, contacter le service communication de Chartres Habitat au 02 37 25 65 67.

Le Point d'Accès au Droit

Comment trouver une solution à vos litiges

Vous êtes en désaccord avec un voisin, un commerçant, une entreprise? Vous avez besoin d'informations pratiques pour vos démarches juridiques? Au Point d'Accès au Droit, conciliateurs de justice, avocats, huissiers, notaires vous reçoivent gratuitement en préservant votre anonymat.

Vous préféreriez être réveillé par le gazouillis des oiseaux plutôt que par la sonnerie du petit dernier du 6^e ou l'animal hurleur du 2^e. Mais rien y fait. La conversation avec vos voisins ressemble à un dialogue de sourd et vos courriers restent lettre morte. En cas de litige avec votre voisin mais également toute autre personne ou professionnel (commerçant, assureur, artisan, etc.) le conciliateur de justice peut vous aider. Quatre permanences mensuelles ont lieu au Point d'Accès au Droit. *"Notre travail consiste à trouver un compromis entre des personnes en désaccord"* explique Jean-Paul Garnaud, conciliateur au P.A.D. *"Mais je n'interviens pas lors de litiges avec une administration ou lors de questions d'État civil ou de famille. J'écoute puis je cherche une solution respectant l'intérêt de chacun. Je peux demander à l'adversaire de se présenter, ou me déplacer pour constater une gêne matérielle. Je peux également aider les personnes à rédiger une lettre ou contacter moi-même la partie adverse."* Si les démarches n'aboutissent pas, le conciliateur peut aussi conseiller de contacter un médiateur spécialisé. Lorsqu'un compro-

mis est trouvé, le conciliateur peut faire signer aux parties un contrat qui, s'il est enregistré par le greffier du Tribunal d'Instance, a valeur de jugement.

• *Avocats, notaires et huissiers*

Le Point d'Accès au Droit, ce sont aussi des avocats, notaires ou huissiers qui vous reçoivent gratuitement pour apporter des renseignements de base : vous informer sur vos droits et démarches à entreprendre concernant le Droit de la Famille, du Logement, du Travail, des Étrangers, etc. Un premier travail d'orientation est fait à l'accueil : deux ou trois questions permettent de choisir le professionnel que vous recherchez et de programmer un rendez-vous.

"500 personnes consultent chaque mois le Point d'Accès au Droit, preuve que cela répond à un véritable besoin" explique Roger Laurier, Directeur de la Politique de la Ville à Chartres Métropole. *"Il a d'ailleurs fallu passer de deux permanences d'avocat chaque mois à une hebdomadaire."* Un mois et demi d'attente reste toutefois nécessaire.

• *Anonymat et gratuité*

"L'initiative de la création du Point d'Accès au Droit revient au Procureur de la

République et à Chartres Métropole" poursuit Roger Laurier. *"Il est l'aboutissement d'un partenariat entre la Présidente du Tribunal de Grande Instance, le Procureur de la République, les élus de Chartres Métropole, le bâtonnier des avocats de Chartres, la Chambre départementale des notaires et des huissiers, l'Association d'aide aux victimes."* Ce lieu d'accueil, neutre, gratuit et respectueux de l'anonymat, hors des murs des tribunaux, permet de rompre la barrière entre les citoyens et le droit et de désengorger les Tribunaux! ■

Point d'Accès au Droit de Chartres,
5, rue du Docteur Gibert, 28000 Chartres.
Tél. 02 37 21 80 80.

• *Pour en savoir plus*

Sur le Net,

- ▶ www.conso.net : rubrique "Conseils pratiques et juridiques". Vous y trouverez des courriers types et des fiches pratiques.
- ▶ www.justice.gouv.fr : rubrique "Services - vos droits".

Vous êtes victime d'infractions (vols, dégradations, ...)

Le dépôt de plainte en recours

Entretien avec Erick Degas, Directeur Départemental de la Sécurité Publique d'Eure-et-Loir, et le commissaire Sylvain Joly.

Votre Logement: que doit faire un locataire victime d'une dégradation de ses biens, d'une agression, de menaces, etc ?

Erick Degas: Si vous êtes victime d'une infraction en cours ou témoin de comportements ou d'allées et venues suspectes, vous devez composer le 17, Police Nationale. Il faut préciser le lieu des faits, la date et l'heure; plus les informations sont précises et rapides, plus nous avons de chances d'interpeller les suspects.

V. L.: Que faire en cas de rassemblements dans les halls d'entrées ?

E.D.: En cas d'installation illicite et répétée dans les halls, ou en présence de personnes en état d'ébriété, il faut là aussi composer le 17. Nos effectifs interviennent, interpellent les individus, dressent un procès-verbal et font cesser l'infraction. Si l'on a porté préjudice à votre personne, à votre famille ou à vos biens personnels vous devez porter plainte.

V. L.: Quelle est la procédure du dépôt de plainte ?

Sylvain Joly: La victime dépose plainte contre l'auteur des faits ou contre "X"

en se déplaçant au commissariat. Il s'agit d'un acte nominatif.

V. L.: Souvent les personnes craignent les représailles...

E.D.: Il est nécessaire de prendre ses responsabilités, de rester debout et de déposer plainte. Seul le dépôt de plainte permet qu'une enquête soit ouverte et que l'auteur soit condamné.

V. L.: Une pétition peut-elle être utile ?

E.D.: La pétition n'a aucune valeur légale, ce n'est pas un acte juridique.

V. L.: Quelle est la différence entre le dépôt de main courante et le dépôt de plainte ?

S. J.: La main courante constate une infraction mais le dossier n'est pas transmis au Procureur, cela ne permet donc pas de condamner l'auteur. Les renseignements peuvent toutefois être exploités dans le cadre de nos enquêtes. Le dépôt de plainte est lui transmis au Procureur de la République et peut aboutir à des poursuites pénales.

V. L.: Chartres Habitat est-il habilité à porter plainte ?

E.D.: Le bailleur peut porter plainte uniquement pour demander réparation



s'il y a dégradation de son patrimoine ou si l'un de ses employés est victime d'une infraction.

Le bailleur a aussi la possibilité de demander l'expulsion de locataires qui n'useraient pas de la chose louée "en bon père de famille". Mais une procédure d'expulsion n'a, là encore, aucune chance d'aboutir si elle n'est pas étoffée d'un ou plusieurs dépôts de plainte.

J'insiste sur le fait que les bailleurs sont nos partenaires privilégiés. Chaque mois, le directeur de Chartres Habitat, ou son représentant, est convié à une réunion de concertation, entre la Police Nationale et la Police Municipale, qui permet d'évoquer tous les problèmes rencontrés. ■

Chasse au gaspi

STOP aux veilles !



Qu'est ce qui consomme de 300 à 500 kWh par an (c'est-à-dire dix fois plus que la consommation annuelle d'un fer à repasser) sans rien produire en échange? Les veilles des magnétoscopes, téléviseurs, chaînes hi-fi, ordinateurs, fours, etc. Or, la plupart sont inutiles.

Si on n'y prend garde, ces équipements restent en veille en permanence et finissent par consommer davantage éteints qu'allumés.

• Une veille, c'est quoi ?

Éteignez vos lumières et observez... si des points lumineux persistent, il y a de fortes chances que certains de vos appareils soient restés en veille! En apparence, les veilles consomment peu mais elles fonctionnent 24 heures/24 et se multiplient avec l'arrivée croissante d'équipements de toutes sortes dans nos foyers.

Outre les veilles "visibles" grâce à un voyant lumineux, il existe des "veilles cachées", notamment les transformateurs qui restent branchés (chargeur de téléphone portable, variateur d'intensité des lampes halogènes, transformateur du matériel informatique,...).

Si les veilles sont en fonctionnement 24 heures/24, la consommation annuelle est de 578 kWh de veilles, ce qui représente 61 euros.

• Des gestes simples

Tout d'abord, faites un bilan des veilles dans votre logement: Quels sont vos équipements? Possèdent-ils une veille? Est-il indispensable que la veille reste allumée?

Le premier conseil est de ne pas laisser les équipements en veille. Cela permet de faire de substantielles économies et de préserver le matériel. Pour cela, éteignez les appareils avec le bouton plutôt que la télécommande.

Regroupez les appareils sur une prise multiple avec interrupteur. C'est notamment très utile pour le poste audiovisuel: téléviseur, magnétoscope, antenne satellite. Il faut tout de même éteindre chaque équipement, l'un après l'autre, l'interrupteur de la multiprise permet simplement de s'assurer que toutes les veilles sont coupées. ■

• Pour en savoir plus

Espace Info Énergie, 6, rue Félibien,
28000 Chartres.

Tél.: 02 37 20 08 58 - Fax: 02 37 21 16 89

E-mail: eie28@club-internet.fr.

Je dispose d'un jardin

privatif. Or, les branches des arbres dépassent sur le terrain mitoyen. Est-ce aux services de Chartres Habitat d'intervenir?
M^{me} J., (Bas Menus).

Madame, vous avez la chance de disposer d'un jardin privatif mais il vous revient d'en assurer l'entretien.

Cela signifie que vous devez prendre en charge l'élagage des arbres et des arbustes ainsi que le remplacement de ces derniers.

L'élagage consiste à réduire la longueur des rameaux ou des branches. L'entretien concerne l'entretien courant des allées, pelouses, massifs.

À l'approche des beaux jours, il convient aussi de rappeler que le locataire doit faire un usage paisible du jardin. C'est-à-dire que vous ne pouvez y exercer une activité qui porte préjudice à vos voisins.

Vous ne pouvez pas y écouter de la musique à un niveau sonore très élevé ou y exercer une activité bruyante. Si vous êtes un adepte des grillades, prenez garde que les odeurs et fumées n'incommodent pas trop votre entourage.



Je souhaiterais acheter mon pavillon et connaître les modalités d'achat?

M. F., La Madeleine

Le Conseil d'Administration délibère chaque année sur sa politique de vente. C'est ainsi qu'il est décidé de mettre en vente tel ou tel programme. Pour qu'un logement puisse être vendu, il doit avoir été construit ou acquis par l'Office depuis plus de dix ans.

Lorsque le logement à vendre est occupé, le locataire occupant peut s'en porter acquéreur, ou bien son conjoint, ou encore ses ascendants et descendants sous conditions de ressources. Les logements vacants sont proposés en priorité aux locataires de l'Office.

Le service des Domaines fixe, annuellement, le prix de vente. 1% de rabais par année de location, plafonné à 20 ans, est proposé sur certains programmes et les frais de notaire sont réduits à 3%.



3 raisons pour vous assurer

C'est une obligation

L'assurance multirisque habitation est obligatoire. Elle comporte au minimum des garanties vol, incendie et dégâts des eaux. La loi du 6 juillet 1989 stipule que le locataire doit s'assurer contre les risques dont il doit répondre et en justifier lors de la remise des clefs, puis, chaque année, à la demande du bailleur. Si vous n'êtes pas assuré, la loi prévoit la résiliation du contrat.

Vous êtes responsable

Si un sinistre se déclare dans votre logement et qu'il cause des dommages dans l'immeuble ou dans un autre appartement, votre responsabilité sera recherchée. Si vous n'êtes pas assuré, vous pourrez devoir indemniser le propriétaire (Chartres Habitat) ou vos voisins.

C'est une protection

Ne pas avoir d'assurance peut coûter très cher. Si un sinistre se déclare et endommage vos biens ou ceux des autres, des dizaines voir des centaines de milliers d'euros peuvent être à votre charge si vous n'êtes pas assuré.

Faire l'économie d'une assurance est un mauvais calcul !

Le mot de la CNL

"Amis locataires, avec ce journal, les membres de la Fédération du Logement d'Eure-et-Loir vous font partager le temps que nous consacrons dans l'intérêt des habitants du logement social. Tout au long de l'année en participant au fonctionnement, nous intervenons en faveur des habitants et mettons tout en œuvre pour régler favorablement les dossiers qui nous sont soumis".

M. Bacle, Président départemental de la Confédération Nationale du Logement.

Pâques chez vos voisins

Pâques n'a pas failli à la tradition. Comme chaque année, cigognes, coqs, lapins et cloches ont déposé les œufs, décorés par les locataires des lieux, devant le 10, impasse des Celtes à Chartres.





Comment entretenir votre logement ?

Les réparations assurées par Chartres Habitat

Chartres Habitat a souscrit des contrats avec diverses sociétés. Elles effectuent un dépannage à votre domicile sur votre demande. **Le jour de l'intervention vous ne payez rien, cette prestation est incluse dans vos charges.**

PLOMBERIE

Canalisations d'eau (dégorgement, refoulement)

⇒ **Contrat avec SVR.** La société intervient 7 J/7 et 24 h/24, sur tout le parc. Curage et nettoyage des réseaux (y compris le raccordement w-c dans le logement), dégorgement en cas de refoulement, nettoyage annuel. Contacter : **du lundi au vendredi de 8h00 à 17h15**: service réclamations de Chartres Habitat, Tél. **02 37 25 65 00**; **le soir et week-end** : **02 37 30 97 97** (n° d'astreinte).

En cas de coupure générale d'eau, contactez votre fournisseur (Tél. Générale des Eaux : **0811 900 400**).

● Robinetterie, éviers, appareils sanitaires, chasse d'eau

⇒ **Contrat avec Proxiserve.** Contact : **du lundi au vendredi**, de 8h15 à 17h30 : Proxiserve, Tél. : **0811 08 28 04**.

● Eau chaude et chauffage gaz :

⇒ **Contrat avec la société Savelys (ex CGST Save)**

⇒ **Ou avec Gaz Dépannage**

Maintenance et remplacement des pièces.

Contact : **du lundi au vendredi**, de 8h00 à 17h15, service réclamations de Chartres Habitat, **02 37 25 65 00**. **Le soir et week-end** : **02 37 30 97 97** (n° d'astreinte).

● Ballons électriques :

Contrat de maintenance et d'entretien avec la société Savelys. Contact : **du lundi au vendredi**, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30, Savelys au **02 37 28 04 15**.

AUTRES ÉQUIPEMENTS

● Interphones et fermeture des portes de halls

⇒ **Contrat avec la société Darman** (secteur diffus, La Madeleine, Beaulieu). Contact : en cas de **panne du combiné interphone** à

l'intérieur du logement : du lundi au vendredi, de 8h15 à 17h30, société Darman, **02 35 98 60 61**. En cas de **panne de l'interphone en pied d'immeuble, du lundi au vendredi**, de 8h00 à 17h15, service réclamations de Chartres Habitat, **02 37 25 65 00**.

● Ascenseurs

⇒ **Contrat avec la société Schindler.** Contact : **du lundi au vendredi**, de 8h00 à 17h15, service réclamations de Chartres Habitat, **02 37 25 65 00**. **Le soir et week-end** : **02 37 30 97 97** (n° d'astreinte).

● Antennes de télévision

⇒ Contact : **du lundi au vendredi**, de 8h00 à 17h15, service réclamations de Chartres Habitat, **02 37 25 65 00**. **Le soir et week-end** : **02 37 30 97 97** (n° d'astreinte).

● Chauffage collectif

⇒ **Contrat avec Dalkia France** pour les quartiers Beaulieu et La Madeleine; autres quartiers: société Elyo. Les déplacements injustifiés (+ de 19° dans le logement) sont facturés. Contact : **du lundi au vendredi**, de 8h00 à 17h15, service réclamations de Chartres Habitat, **02 37 25 65 00**. **Le soir et week-end** : **02 37 30 97 97** (n° d'astreinte).

● Portes automatiques de garages

⇒ **Contrat avec Thyssen Krupp.** Contact : **du lundi au vendredi**, de 8h00 à 17h15: service réclamations de Chartres Habitat, **02 37 25 65 00**. **Le soir et week-end** : **02 37 30 97 97** (n° d'astreinte).

● Vides-ordures obstrués

Contact : **du lundi au vendredi**, de 8h00 à 17h15: service réclamations de Chartres Habitat : **02 37 25 65 00**.

● Désinsectisation, dératisation

⇒ **Contrat avec Maintenance Industrie.** Habitat collectif, contact : **du lundi au vendredi**, de 8h00 à 17h15, service relations usagers, **02 37 25 65 31** ou **65 78**. Habitat individuel, contact : Maintenance Industrie au **01 47 97 29 29**.

Les réparations restant à votre charge (décret n° 87-712 du 26 août 1987)

LES PARTIES DONT VOUS AVEZ UN USAGE EXCLUSIF

● **Jardin privatif** : entretien courant, remplacement des arbustes, taille, élagage;

● **Terrasse, marquise, auvent** : enlèvement de la mousse et des végétaux;

● **Gouttières**, chéneaux, en logement individuel : dégorgement.

LES OUVERTURES

● **Portes, fenêtres, grilles** : nettoyage et graissage des mécanismes; réparation ou remplacement des poignées, gonds et fermetures (espagnolettes, clavettes, targettes);

● **Vitres** : réfection des mastics et remplacement des vitres détériorées;

● **Stores** : graissage, remplacement des cordes, poulies, lames, manivelles, sangle;

● **Serrures et verrous** : graissage, remplacement des petites pièces (serrures, canons, goupilles);

● **Clefs** : à remplacer en cas de détérioration ou de perte.

LES PLAFONDS ET MURS INTÉRIEURS

● Maintien en état de propreté;

● Remplacement des papiers peints en mauvais état;

● Remplacement des éléments de faïence;

● Rebouchage des trous.

PLACARDS, PLINTHES

● Les étagères et portes de placard, les plinthes, baguettes et moulures doivent être remplacées.

LES PARQUETS, REVÊTEMENTS DE SOL, MOQUETTES

● Entretien et remise en état.

AÉRATION, VMC

● Bouches de **ventilation et Vmc** : nettoyage, entretien des climatiseurs;

● **Ramonage** (maison individuelle uniquement) des conduits d'évacuation des fumées et des gaz et des conduits de ventilation.

ÉLECTRICITÉ

● Remplacement des **interrupteurs, prises de courant**, coupe-circuit, tubes lumineux, fusibles, douilles, ampoules, baguettes ou gaines de protection. **En cas de coupure générale, contacter : EDF au 0810 28 00 28 ou la R.S.E.I.P.C. au 02 37 91 80 00.**

PLOMBERIE

● **Canalisations de gaz** : entretien des robinets, des siphons, des ouvertures d'aération, remplacement des tuyaux de raccordement.

En cas de coupure générale de gaz, contacter Gaz de France au 0810 28 00 28;

● **Fosses septique** : vidange;


● **Robinetterie, éviers, appareils sanitaires, chasse d'eau** : nettoyage des dépôts de calcaire et remplacement des flexibles de douche.

N° D'URGENCES : 02 37 30 97 97, LE SOIR APRÈS 17 H 15, LE WEEK-END ET LES JOURS FÉRIÉS.
EN CAS D'URGENCE UNIQUEMENT, LORSQU'IL Y A DANGER POUR LES BÂTIMENTS OU LES PERSONNES.

Déchets ménagers

Entre voisins, nous avons autre chose à partager

Pour éviter quelques désagréments et pour le confort de tous, quelques règles simples peuvent être respectées.

 Les sacs poubelles ça reste des jours sur le palier ;
ça dégage de mauvaises odeurs ;
ça attire les animaux, surtout les blattes

✓ *Je ne laisse pas mes sacs poubelles sur le palier ou dans les gaines techniques.*

✓ *Je les descends dans les locaux communs ou dans les logettes si mon quartier en est équipé.*


 Les vide-ordures, ça attire les insectes.

✓ *Si mon logement est équipé de vide-ordures, j'enveloppe mes déchets dans un sac plastique.*

✓ *Je ne jette pas de litières d'animaux.*

✓ *Je ne jette ni de gros objets, ni de liquides, ni de verres, ni de mégots, dans mon vide-ordures.*

✓ *Je descends plutôt mes sacs poubelles dans les locaux prévus à cet effet.*

 Les objets encombrants ne sont pas du meilleur effet dans le hall d'entrée !

✓ *Je dépose mes objets encombrants contenant du fer dans les locaux communs prévus à cet effet (je contacte mon gardien si les locaux sont fermés).*

✓ *Je dépose mes objets encombrants ne contenant pas de fer dans les logettes ou sur le trottoir, le jour du ramassage.*



En cas de non respect de ces clauses, Chartres Habitat se réserve le droit de facturer le coût d'intervention pour enlèvement des sacs poubelles et le nettoyage des sols, le cas échéant (16 euros le déplacement et 25,50 euros de l'heure pour le nettoyage).

Bien vivre ensemble, c'est l'affaire de tous.